

**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DU MARDI 19 DECEMBRE 2023**

L'An deux mille vingt-trois et le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Didier CARLE.

Présents : Messieurs Didier CARLE, Christian SOLLIER, Christian GORLIN, Jean-Claude GRAVIERE, Mesdames Nadège BOISSIN, Isabelle DESRUT, Michèle BAZ et Muriel VACHET.

Pouvoir : Madame Nicole NEYRON (procuration à Monsieur Christian SOLLIER).

Absents excusés : Mesdames Géraldine PETIT et Solène ESPITALLIER, Monsieur Régis D'OLEON

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire-Président, déclare la séance du Conseil d'Administration ouverte.

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil d'Administration doivent désigner parmi leurs membres un secrétaire de séance.

Madame Nadège BOISSIN est désignée secrétaire de séance, en lui adjoignant Madame Christelle FLECHAIRE (Responsable du CCAS).

Adoption du Compte Rendu du dernier Conseil d'Administration :

Le Compte Rendu du 21 novembre 2023 transmis à tous les administrateurs le 12 décembre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Question n° 1

Compte rendu des aides octroyées en Commission Permanente

Rapporteur : Nadège BOISSIN, Vice-Présidente

Le Conseil est informé sur les décisions que la Commission permanente a été amené à prendre lors de sa séance du 21 novembre 2023 concernant 2 demandes d'Usagers quant à leur facture d'énergie.

Question n° 2

Projet de convention de partenariat avec l'Association LMF ASSO

Rapporteur : Didier CARLE, Maire-Président

Monsieur Didier CARLE expose à l'assemblée que dans le cadre de sa politique sociale visant à améliorer les conditions d'accès à une couverture de frais de santé, le C.C.A.S. de Pernes-les-Fontaines a lancé une consultation auprès de cabinets d'assurances afin de proposer un dispositif « Mutuelle Santé Communale » à destination de tous les habitants de la Commune.

Après étude des propositions formulées par les cinq mutuelles candidates (MUTEO, Mutuelle de Provence, Mutuelle Familiale, Cabinet Marcel BAGNOL et AXA), l'offre de la Mutuelle Familiale portée par l'Association LMF ASSO SANTE, a été retenue par les membres du comité de pilotage réunis le 7 décembre 2023.

Ladite convention est conclue pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2024, renouvelable tacitement une fois pour une période de deux ans.

La Mutuelle s'est engagée à geler les tarifs de cotisations pendant ces deux ans.

Elle sera représentée et visible sur la Commune par un véhicule de type camion porteur de 19 Tonnes, qui permettra d'assurer l'accueil des Administrés au cours d'une permanence, dans un premier temps hebdomadaire tous les mercredis matin.

Une réunion publique sera organisée au Centre Culturel des Augustins dans le courant du mois de janvier 2024 pour informer les Pernois et Valayannais.

Monsieur CARLE demande aux membres du Conseil de se prononcer sur les termes de la convention à conclure avec l'Association LMF ASSO SANTE ayant pour objet de définir les objectifs et les engagements de chacune des parties.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration approuve la convention de partenariat à conclure avec l'Association LMF ASSO SANTE ayant pour objet de définir les objectifs et les engagements de chacune des parties, et autorise Monsieur le Maire-Président à la signer.

Question n° 3

Secours en argent : bons alimentaires

Rapporteur : Nadège BOISSIN, Vice-Présidente

Le Conseil est informé sur les bons et colis d'urgence délivrés par Madame BOISSIN dans le cadre de sa délégation sur la période du 21/11/2023 au 15/12/2023.

Nature de l'Aide octroyée	Nombre
Bons Anatoth	5
Bons de carburant	5
Bons alimentaires U et Intermarché	1
Bons bouteille de gaz	1
Colis Alimentaires	3

Informations et Questions diverses

1°) Madame FLECHAIRE expose la synthèse de la réunion organisée le mercredi 6 décembre par le Conseil Départemental et l'ARS sur la réforme des Services à Domicile.

L'article 44 de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2022 vise à renforcer les Services à Domicile, et à favoriser un accompagnement de qualité pour les personnes qui en ont besoin. Le système actuel ne répond pas

suffisamment aux besoins accrus de coordination autour de la personne âgée et de la personne en situation de handicap.

Le Département du Vaucluse comptabilise 83 structures d'aide et de soin à domicile.

En 2015, 27,7 % de la population du département ont plus de 60 ans. L'indice de vieillissement est le 5^{ème} le plus élevé en France.

Avec cette réforme, on parle d'un véritable « virage domiciliaire ».

On trouvera 2 types de situation :

- Le SAAD (Service d'aide et d'accompagnement à domicile) choisit de fusionner avec un SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) pour former une catégorie unique de Service AIDE et SOINS qu'on qualifiera de **SAD (Service d'Accompagnement à domicile) Mixte**
- Le SAAD souhaite rester sous sa forme actuelle et s'identifie comme un **SAD AIDE** mais il devra disposer néanmoins d'un conventionnement avec les cabinets d'infirmiers libéraux du territoire.

Les SAAD devront se mettre en conformité dans la limite du 30/06/2025 ; ils doivent aujourd'hui se poser individuellement la question de savoir ce qu'ils veulent devenir.

L'ARS prévoit un soutien financier à la mise en œuvre des SAD MIXTES alors que le rôle du Département sera d'accompagner collectivement et individuellement les structures.

D'autres réunions s'ensuivront...

2°) A la demande des membres du Conseil d'Administration, Monsieur CARLE fait un état de la situation de la Résidence CRILLON.

Depuis le 9 septembre où la Municipalité a appris la fermeture de la Résidence au 31 décembre 2023, la situation a avancé ; en effet, à ce jour, grâce au dossier constitué pour défendre le projet pour perpétuer la vie de la Résidence Autonomie sur la Commune, 10 candidats ont été reçus et accueillis. Sur ces 10 repreneurs potentiels, 3 sont très intéressés dont une Association en particulier, actuellement en négociation ultime avec Vallis Clausa.

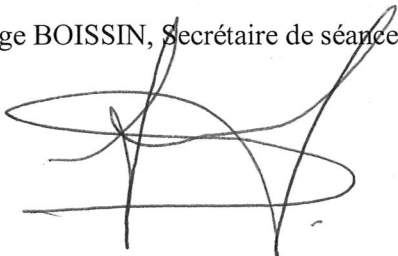
Dans un premier temps, sur les 6 prochains mois, la structure repreneuse effectuera des travaux d'aménagement et de mise aux normes.

Toujours à la demande du Conseil, Monsieur CARLE informe ses membres sur l'avancée de la construction des deux programmes neufs à visée de logements sociaux :

- 27 maisons de type T3 et T4 (Avenue René Char) livrées pour Juillet 2024
- 10 Résidences Haute Qualité Environnementale (en face de la Gendarmerie) livrées à l'automne 2024

L'ordre du jour ayant été examiné dans sa totalité, Monsieur le Maire-Président remercie les membres du Conseil et lève la séance à 19 Heures 30.

Nadège BOISSIN, Secrétaire de séance



Didier CARLE, Président

